



**PDALHPD - Proposition d'attribution  
d'une subvention et d'approbation d'un  
projet de partenariat à conclure entre le  
Département et ALTER ALSACE ENERGIES  
pour l'accompagnement des locataires entrant  
dans des logements HLM rénovés à un niveau  
BBC à HAGUENAU (bailleur BATIGERE)**

**Rapport n° CP/2017/419**

**Service gestionnaire :**

L540 - Service Amélioration de l'habitat privé

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à l'association Alter Alsace Energies et d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure avec le Département, pour l'accompagnement de locataires qui rentrent dans un logement de niveau BBC, 2 rue Deutz à Haguenau (bailleur BATIGERE) et ce, dans le cadre des actions de lutte contre la précarité énergétique inscrites au Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2015-2020.

Il s'agit d'accompagner, en lien avec les services sociaux polyvalents de secteur, des groupes de locataires sur une année via des animations collectives et des accompagnements individualisés (lecture des factures, usage des équipements des logements, etc.) afin de leur permettre d'appréhender de nouveaux modes de vie et de nouveaux réflexes.

**1- La lutte contre la précarité énergétique : un chef de filât du Département et un axe stratégique du PDALHPD 2015-2020**

La loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014 conforte le rôle de chef de file du Département dans le pilotage de la lutte contre la précarité énergétique.

La précarité énergétique est communément définie comme la difficulté pour un foyer à payer ses factures d'énergie – principalement pour le chauffage - pour son logement et à satisfaire ainsi un de ses besoins élémentaires.

L'incapacité à satisfaire un besoin élémentaire pour des raisons budgétaires est une réalité complexe, où se croisent des situations très hétérogènes.

Ainsi, 20,3 % des ménages bas-rhinois sont en situation de précarité énergétique (plus de 10 % des revenus sont consacrés à l'énergie dont le transport) et sont concernés autant les propriétaires que les locataires de logements datant d'avant 1974.

Le Plan Départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2015-2020 prévoit dans son axe 2 « Maintenir dans le logement » des actions préventives sur la maîtrise de l'énergie.

La stratégie du Département du Bas-Rhin vise en premier lieu à accompagner les habitants, plus particulièrement les publics fragiles, à adopter les bons comportements pour aboutir à des factures d'eau et d'énergie soutenables.

## 2- Une action d'accompagnement des locataires du parc HLM rénové BBC

L'action proposée par ALTER ALSACE ENERGIES vise à accompagner des actions de sensibilisations collectives et individuelles de maîtrise des charges auprès des locataires qui vont s'installer dans un logement neuf BBC du parc HLM.

Les objectifs sont :

- d'apprendre aux résidents comment utiliser leur logement BBC pour tirer profit des économies d'énergie réalisables ;
- de les initier aux notions de base liées à la consommation d'énergie : unités de mesure, lecture d'une facture d'électricité, etc. ;
- de réduire la dégradation du matériel par une meilleure connaissance de celui-ci ;
- de permettre l'échange de bonnes pratiques et de créer du lien social.

En 2015, une action similaire avait été menée sur le territoire d'Haguenau, en partenariat avec deux bailleurs sociaux : SIIHE et OPUS 67 :

- Bâtiment de la SIIHE - 7 rue des Potiers à Haguenau- 17 logements en collectif
- Bâtiment OPUS 67 - Quai de la Moder à - Drusenheim - 8 logements en collectif

Le bilan très positif a montré que les ménages accompagnés connaissaient et utilisaient mieux les équipements de leur logement BBC. Ils maîtrisaient ainsi mieux leurs consommations énergétiques.

La Commission Permanente réunie le 4 avril 2016 a décidé de reconduire cette action, à travers une convention entre le Département et ALTER ALSACE ENERGIES (délibération n° CP/2016/136). Des difficultés de mise en œuvre se sont cependant présentées pour trouver un bailleur intéressé avec un projet de logements BBC livré dans le calendrier prévu par la convention du 4 avril 2016.

Ces difficultés ont conduit à un dépassement des délais initialement prévus dans la convention, celle-ci devenant caduque malgré l'engagement de l'action avec un bâtiment appartenant au bailleur BATIGERE, situé 2, rue Deutz à Haguenau, livré courant 2017.

Par conséquent, l'action ne peut se réaliser dans les termes de la convention du 4 avril 2016. Considérant que l'action est en cours, et sera menée à son terme, il est proposé de permettre le règlement de la mission dans le cadre d'une nouvelle convention.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à ALTER ALSACE ENERGIES une nouvelle subvention de 10 000 € pour la mise en œuvre de cette action, correspondant au montant attribué antérieurement et pour lequel aucun acompte n'a été versé à ce jour.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
24284	65-6574-72	200 000 €	112 945,67 €	10 000,00 €

Pour ce faire, il est donc proposé à la Commission Permanente de décider de prendre acte de la caducité de la convention financière portant attribution d'une subvention de fonctionnement 2016 à l'association ALTER ALSACE ENERGIE précitée et de décider de conclure une nouvelle convention d'une durée de 24 mois avec cette même association, à conclure sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018.

Le présent dispositif se fonde sur l'article 1er de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du Code général des collectivités territoriales et L.312-2-1 du Code de la construction et de l'habitation.

Ainsi, il est proposé à la Commission Permanente de décider du principe de ce partenariat et d'approuver les termes du projet de convention de partenariat qui permettrait

d'accompagner les locataires qui vont s'installer dans un logement BBC du parc HLM, 2 rue Deutz à Haguenau (bailleur BATIGERE).

Il est également proposé à la Commission Permanente d'autoriser le président à signer cette convention.

La commission territoriale Nord, réunie le 31 août 2017, a émis un avis favorable sur ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président,*

*- prend acte de la caducité de la convention conclue le 4 avril 2016 entre le Département du Bas-Rhin et l'association ALTER ALSACE ENERGIES portant attribution d'une subvention de fonctionnement 2016 pour l'accompagnement des nouveaux locataires HLM dans des logements BBC,*

*- décide d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association Alter Alsace Energies pour la mise en œuvre d'une action d'accompagnement des nouveaux résidents de logements neufs HLM au niveau BBC (bâtiment basse consommation), dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2015-2020.*

*Elle approuve les termes du projet de convention à conclure à cet effet entre le Département du Bas-Rhin et l'association ALTER ALSACE ENERGIES, et autorise son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 25/09/17

Le Président,



Frédéric BIERRY